

Une charte pour l'ECHO

1 Composition du journal

Chaque journal devrait contenir, en plus du sommaire, de l'édito, de l'ours et du carnet, les rubriques suivantes :

- Actualité d'Orange/Telecom
- Vie de l'Amicale
- Vie des régions
- Voyages et Rencontres
- Informations pratiques
- Et selon Culture - Détente – Humour- Nos adhérents ont du talent.

2 Comité de rédaction

- Le rôle du comité est :
 - de définir le contenu du journal avec les articles en sa possession,
 - de demander les articles relatifs aux rubriques non servies et souhaitées
 - de valider le chemin de fer et les articles.
- Le responsable de la communication écrite transférera les articles aux membres du comité de rédaction pour relecture et corrections
- Au cours de la réunion de ce comité, il sera fait un débriefing sur l'Echo précédent.
- Un compte-rendu sera rédigé et envoyé aux membres du comité et aux rédacteurs.

3 Articles

- Les textes sont transmis au fil de l'eau au responsable de la communication écrite
- Avec, pour les textes régionaux, copie au responsable de l'Animation des régions et au Président de régions concerné.
- Ils doivent être rédigés en texte brut, en Word et sans aucune présentation.
- Dans la majorité des cas, les articles ne devront pas dépasser une page (3500 caractères maximum avec 2 photos).
- Les photos destinées à illustrer le texte doivent être fournies à part, au format JPEG et à la taille de 350 ko environ.
- Un commentaire sur la présentation souhaitée peut être joint en annexe.

4 Réalisation

- La maquette est ensuite préparée et présentée au comité.
- La mise en page est assurée par Jeanine Caillot-Carton et par Guy David avec diffusion de la dernière version au comité de rédaction pour validation finale avant envoi à l'imprimeur.

Le 7 mai 2020

Les signataires : le Groupe de Travail ECHO

Daniel ALDON, Henri BERT, Jeanine CAILLOT-CARTON, Gilles CAREIL, Monique DUQUESNE, François-Dominique FOURNIER, Gérard HOUARD.